



Importants travaux en matière de régularisation de la circulation routière dans l'ensemble du village      Conseil communal de ce jour (partiel)

L'aménagement du cimetière      Crédit voté, à réaliser

Rénovation totale ou partielle de la Maison villageoise

Aménagement de l'Ancienne Forge (principe)      Conseil communal de ce jour

Transfert de la déchetterie sur le site de la station d'épuration de "Praz Faucon"

Aménagement de la zone sportive sur le terrain de sport "Sus le Billard"      A reprendre après les aménagements prévus au nouveau Collège

Solution à trouver pour le chantier EMS, Centre commercial actuellement en panne pour des raisons étrangères au pouvoir politique (moratoire en matière d'EMS entre autres)

Frais de fonctionnement que notre Commune devra adapter par le report des charges du Canton sur les communes et des participations cantonales à ces charges liées à la solution ETACOM

La prise en charge de Police 2000

Plantation de sapinière destinée à fournir des sapins de Noël à la population.

Vous l'aurez compris, l'inventaire précité pose un certain nombre de questions techniques et est étroitement lié à l'évolution de nos finances. Si certaines décisions, notamment en matière du plan de quartier du lieu-dit "Es Chesaux" semblent ne pas entraîner de dépenses complémentaires selon l'analyse déjà faite, les autres sujets relevés précédemment doivent faire l'objet d'une étude financière actuellement en cours.

La législature 2002-2005 nécessitera des efforts particuliers tant de la Municipalité, que des diverses commissions et du Conseil communal.

C'est un esprit d'étroite collaboration que je souhaite pour parvenir au résultat positif de tous projets et merci d'avance à toutes et à tous.

## **2. INSTRUCTION PUBLIQUE** (Jacqueline Franzini)

### ➤ Ecoles

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'Etablissement scolaire du Mont-sur-Lausanne regroupe les classes primaires et secondaires de Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville, Le Mont-sur-Lausanne, Montheron (Lausanne) et Morrens. Il devient ainsi le 3<sup>ème</sup> plus grand établissement du Canton. Tout continuera de fonctionner comme par le passé, avec l'avantage de n'avoir qu'une direction. Les enfants de 7<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> année, suivant la voie "baccalauréat", continueront toutefois leur scolarité sur le territoire de la Commune de Lausanne.

## **3. SECURITE SOCIALE** (Jacqueline Franzini)

Après bien des péripéties, le Canton, après approbation par le Grand Conseil, a finalement opté de facturer aux communes une augmentation de sa participation à la facture sociale, qui passe ainsi de 33% à 40% pour l'année 2002. C'est donc un montant d'environ Fr. 150'000,-- que nous devons verser, au lieu d'une demi-année supplémentaire prévue dans notre budget, soit la somme de Fr. 386'000,--. Par conséquent, la vente de

nos actions de la Compagnie Vaudoise d'Electricité – CVE, pour compenser cette facture ne se fera pas.

#### 4. **BÂTIMENTS COMMUNAUX** (Yvan Allemand)

##### ✓ Collège de la Chavanne

Vous avez pu prendre connaissance dans les médias du 27 février 2002 et plus précisément dans le quotidien 24 heures, d'un article alarmant sur l'Eternit avec un titre significatif :

**"Amiante : le cancer peut mettre quarante ans avant de se déclarer"**

Au bas de la page figurait la photo de l'un de nos collègues avec pour titre :

"Toujours pas assainis : le collège de la Chavanne à Cugy"

Pour votre information, votre Municipalité, sur conseil de l'Institut universitaire romand de la Santé au Travail, a adjugé à la société Microscan Service SA, des travaux de prélèvement et comptage de fibres d'amiante, air ambiant, dans le collège de la Chavanne. Ceci se passait au printemps 2000. Le rapport que nous avons reçu nous donne les résultats suivants :

- a) Matériaux : Les trois échantillons contiennent moins de 1% d'amiante \*amphibole. Les matériaux sont très peu friables (il ne s'agit pas d'amiante floqué) et constituent un faux-plafond de bonne qualité.
- b) Poussières aérosol : Les des comptages sont présentés sur la fiche procès-verbal jointe à ce rapport. Il n'y a pas d'amiante observé. L'air est fortement chargé de poussières de nature organique (fibres, textiles, débris végétaux, micro-organismes, etc.).
- c) Le nombre de points attribué à l'aide du formulaire d'évaluation de l'urgence d'entreprendre un assainissement joint à ce rapport est de 70. Ceci signifie que cet assainissement est nécessaire, mais il n'y a pas d'urgence.

Ce contrôle sera répété cette année et ceci tous les 2 ans jusqu'à nouvel ordre.

\* **Amphibole** : *groupe de silicates à deux clivages faciles et parfaits.*

##### ✓ Collège de la Cavenettaz

Grâce à une excellente collaboration et coordination entre nos employés communaux, les maîtresses de l'école enfantine et bien sûr de Mmes Myriam Morel et Thérèse Scheidegger, concierges, nous avons pu changer le revêtement du sol dans deux classes enfantines et ceci pendant les relâches de février 2002. Les travaux dans la troisième classe sont programmés durant les vacances de Pâques. Ainsi, à la rentrée, nos petites têtes blondes (ou presque) auront le plaisir de gambader sur du linoléum de couleur bleue, dite reposante et anti-stress.

##### ✓ Divers

Pour terminer, quelques précisions suite aux questions qui ont été posées lors de la séance du Conseil communal du 06 décembre 2001.

- Je vous confirme que le nettoyage de la **ventilation de la maison villageoise** a été fait dans le courant du mois de septembre 2001 par notre employé communal M. Daniel George.
- En ce qui concerne la préparation d'un **règlement sur l'utilisation des vestiaires du lieu-dit "Sus le Billard"**, il existe déjà une convention passée entre le FC Cugy et la Commune. Cette dernière traite des règles et usages entre la Commune de Cugy et les Sociétés locales et plus précisément aux articles 2 et suivants (lire les articles ...). Un règlement n'est, dès lors, pas nécessaire.

## 5. **TRAVAUX** (Gilles Renaud)

### ✓ Signalisation routière

Dans l'attente d'aménagements importants prévus dans le cadre du plan directeur des circulations, et afin de prendre des mesures urgentes pour augmenter la sécurité routière dans notre Village, ces prochaines semaines verront :

- La modification des feux devant le Café de la Poste, avec agrandissement des lentilles passant de 200 mm. à 300 mm., et la pose d'un feu plus visible depuis la rue du Village.
- L'installation de feux pour le passage à piétons devant la Poste avec un îlot de sécurité.
- L'installation d'un îlot également pour le passage à piétons au bas du chemin de la Cavenettaz sur la route cantonale.

Nous en avons ainsi terminé avec les communications que la Municipalité désirait vous donner ce soir et nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

F. Gillièron

J.-M. Goumaz